



LA PLACE DE LA MAIRIE

Informations communales de Dingsheim - Juillet 2020

Mot du maire

Chères Dingsheimois, chers Dingsheimois,

la volonté de vous apporter, tout au long de ce mandat, une information régulière et transparente sur nos actions et la vie des élus était inscrite dans notre programme.

La première pierre de ce projet a été posée dès le début du confinement grâce à une appli sur smartphone qui a permis de relayer les informations utiles et nécessaires durant la crise sanitaire.

Le bulletin *La place de la Mairie* traduit la détermination de l'équipe communale d'aller encore plus loin en amenant l'information au plus près de vous, directement dans vos boîtes aux lettres.

Je profite de ce mot pour remercier tous ceux et celles dont la solidarité s'est exprimée durant le confinement.

Merci également à la commission *Communication* pour la réalisation de ce premier numéro.

Gaston Burger

Edito de la commission

Vous tenez entre vos mains le 1^{er} numéro de «*La place de la Mairie*», une publication trimestrielle destiné à vous informer des actualités et de la vie de la commune.

Ce bulletin sera un lien régulier d'informations entre vous, la mairie et les élu(e)s.

Nous espérons, à travers cette publication, pouvoir vous exposer le rôle de la municipalité et communiquer sur le travail quotidien de vos élu(es) dans les différentes instances communales et intercommunales.

La commission Communication

DINGSHEIM PENDANT LE CONFINEMENT...

Le confinement qui a touché notre pays du 17 mars au 11 mai 2020 est enfin terminé. Si la crise sanitaire est toujours présente, la vie reprend petit à petit son cours.

A Dingsheim, durant cette période compliquée à vivre, et même après, la municipalité n'est pas restée inactive.

Citykomi



Dès le 18 mars, Citykomi, une application sur smartphone, a été déployée afin de communiquer plus efficacement avec la population qui, désormais, reçoit les actualités et les alertes en temps réel.

Ce dispositif, couplé avec le contenu du site internet communal, permet une très grande réactivité dans la communication.

Personnes fragiles

Dans le même temps, les élus réactivaient la cellule mise en place durant les canicules et prenaient contact avec les personnes fragiles afin de s'assurer qu'elles ne manquaient de rien et n'étaient pas isolées.

Service de courses

En collaboration avec une grande surface des environs, un service de courses était également mis en place. Ce service a permis d'organiser la commande et la livraison gratuite des courses au domicile des personnes isolées, fragiles ainsi qu'aux aînés.



Déchets verts

En avril, face à la fermeture des déchetteries et afin de répondre aux sollicitations, nombreuses, des habitants, le conseil municipal organisait un point de ramassage temporaire pour collecter les déchets de gazon et de taille des haies.

Plusieurs tonnes de déchets verts ont ainsi pu être récoltés et acheminés vers une déchetterie voisine.

Distributions de masques

Mi-mai, l'Eurométropole de Strasbourg, la Région, le Département du Bas-Rhin livraient les 1^{ers} masques lavables dans les communes alsaciennes.



A Dingsheim, les élus ont conditionné ces masques dans des enveloppes individuelles avant de les distribuer à l'ensemble des foyers du village.

La livraison d'un second masque lavable a eu lieu le 13 juin, selon les mêmes modalités.

Accueil des élèves

La situation sanitaire a également entraîné la fermeture des écoles. La continuité pédagogique mise en place a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Puis il a été nécessaire d'organiser, en relation étroite avec le corps enseignant et le SIVOM, le protocole sanitaire strict permettant d'accueillir les élèves lors de la réouverture progressive des écoles :

- respect des gestes barrières
- désinfection des salles
- circulation des élèves
- utilisation des toilettes
- horaires décalés
- regroupements devant l'école.

Fête de la musique

Le 21 juin, Dingsheim connaissait sa première fête de la musique post-covid.

Plusieurs animations musicales, réparties en différents endroits du village, ont permis à des musiciens amateurs de partager leur passion avec les habitants.

De l'avis général, une après-midi conviviale qui a recueilli la satisfaction des nombreux spectateurs présents et une fête à pérenniser...!



URBANISME, HABITAT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Composition de la commission

Président : Gaston Burger, maire

Membres : Andrée Briffoteau, Sébastien Eyder, Dominique Fritsch, Benoît Haettinger

Missions et objectifs

La commission municipale urbanisme et habitat suit l'instruction des demandes de travaux et des permis de construire.

Le suivi en besoins dans les domaines des espaces et des bâtiments publics. Plus généralement la commission représente la commune lors des modifications du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) au sein de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

En matière d'habitat, la commission analyse les chiffres de l'Insee concernant les logements et les habitants de notre commune.

Elle suit l'évolution de la population en matière de pyramide des âges et rend compte régulièrement au conseil municipal de ses travaux.

FINANCES ET GRANDS PROJETS



Composition de la commission

Président : Joseph Arenas, 1^{er} adjoint

Membres : Gisèle Berbach, Dominique Fritsch, Benoît Haettinger

Missions et objectifs

Cette commission sera plus particulièrement en charge des projets présentés lors de la campagne électorale.

Certains seront propres à notre commune et d'autres seront partagés avec Griesheim-sur-Souffel et nécessiteront un travail en commun notamment pour ce qui touche au secteur sportif et associatif mais aussi aux écoles et au périscolaire.

Le projet de commune nouvelle fera également partie des sujets qui seront à traiter par cette commission.

Globalement il s'agit de projets lourds qui ne peuvent se concevoir que dans la durée de la mandature.

Sous-commission «Règlement»

Composée de 3 membres, elle a pour but de rédiger un règlement de fonctionnement du conseil municipal (obligatoire) et une charte de déontologie destinée à renforcer la prévention des conflits d'intérêts. Cette charte complètera celle déjà existante.

Griesheim-sur-Souffel, soumis aux mêmes obligations, a également créé une commission identique. Les deux commissions se réunissent ensemble pour proposer les mêmes documents finaux aux conseils municipaux respectifs.

Cela permet de travailler ensemble avec un objectif de cohérence des textes.

CADRE DE VIE, SOLIDARITÉ ET SANTÉ



Composition de la commission

Présidente : Andrée Briffoteau, 2^{ème} adjointe

Membres : Geneviève Botzong, Marcel Fritsch, Laetitia Johner

Missions et objectifs

La commission prend en charge l'organisation des différents événements qui ponctuent le quotidien de la population de Dingsheim comme :

- la cérémonie des vœux du Maire et de l'accueil des nouveaux arrivants.
- la cérémonie du 11 novembre.
- les grands anniversaires.
- le repas annuel offert à nos aînés.
- le nettoyage de printemps ou «Osterputz»
- accompagner le lièvre de Pâques et le St Nicolas aux écoles.
- soutenir et participer à l'opération «Une Rose Un Espoir»

La commission s'occupe aussi de diverses activités destinées à :

- animer la réflexion sur la manière d'associer davantage les habitants aux animations et aux décorations de notre village.
- aider, conseiller et renforcer la collaboration avec les associations.
- développer des actions en faveur de nos concitoyens (service de courses, réunions d'information sur la santé et sur le bien-être).

VOIRIE, PATRIMOINE ET SÉCURITÉ



Composition de la commission

Président : Marcel Fritsch, 3^{ème} adjoint

Membres : Andrée Briffoteau, Gaston Burger, Sébastien Eyder

Missions et objectifs

La commission gère la programmation de l'entretien et des travaux dans les domaines de la voirie et des bâtiments communaux et assure le lien avec le SIVOM.

Le volet voirie comprend :

- les chaussées, trottoirs, divers réseaux (assainissement, eau potable, électricité, réseaux de communication,...)
- la gestion, l'entretien et le renouvellement du réseau d'éclairage public
- la signalisation horizontale et verticale (passages piétons, bandes blanches et panneaux de signalisation)

Le volet patrimoine comprend :

- l'entretien des bâtiments communaux,
- la réduction des consommations énergétiques
- l'affectation des locaux
- l'optimisation des utilisations des locaux

Cette commission travaille en coordination avec les autres commissions. Son rôle est de définir et de proposer des choix d'aménagements pour la commune en matière de réfection des voies communales, d'aménagement des locaux communaux et d'entretien des espaces verts.

...COMMISSIONS

COMMUNICATION, CULTURE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



Composition de la commission

Président : Christian Biller, conseiller municipal délégué

Membres : Gisèle Berbach, Benoît Haettinger, Catherine Kretz, Brice Schobel.

Missions et objectifs

La commission communication, culture et nouvelles technologies de l'information prend en charge la partie communication et culture de la commune.

Parmi ses attributions figurent :

- Numérique :
 - la gestion du site internet, (charte graphique et contenu), la mise en ligne des messages sur le fil d'informations «Dingsheim en direct»
 - la création de formulaires et/ou de sondages à destination des habitants de la commune.
 - choix et mise en œuvre des outils de communication communaux.
- Papier :
 - conception et publication du bulletin d'information «La place de la Mairie».
 - rédaction, mise en page du «Pont sur la Souffel» et du «Breckele» en collaboration avec Griesheim-sur-Souffel.
- Organisation de l'animation culturelle

La liste n'est pas exhaustive et l'ensemble de la commission sera force de proposition durant l'ensemble du mandat.

Sous-commission «Histoire de Dingsheim»

Récemment mise en place, cette sous-commission va poursuivre le projet d'ouvrage sur l'histoire de Dingsheim, initié par Véronique Schaller lors du précédent mandat.

Membres : Christian Biller, Benoit Haettinger, Geoffrey Diebold, Catherine Kretz.

La commission communication est ouverte à la participation citoyenne des habitants.

CITOYENNETÉ, ENVIRONNEMENT ET JEUNESSE



Composition de la commission

Président : Brice Schobel, conseiller municipal délégué

Membres : Christian Biller, Geneviève Botzong, Gisèle Berbach, Laetitia Johner, Catherine Kretz

Missions et objectifs

La commission plénière fixe les objectifs annuels de mise en œuvre du programme et élabore la feuille de route annuelle des 2 sous-commissions « Citoyenneté / Jeunesse » et « Environnement ».

La sous-commission « Citoyenneté / Jeunesse » élaborera et animera les projets suivants :

- conseil des seniors
- conseil des jeunes
- conseil des entrepreneurs
- service d'écrivain public
- création d'une commission jeunesse.

La sous-commission « Environnement » développera les actions en faveur de l'environnement proposées dans le programme :

- actions de sensibilisation à l'environnement
- suivi d'actions développées par la commission en faveur de l'environnement (jardins partagés, espaces de biodiversité...)

Les deux sous-commissions feront largement appel à la participation citoyenne.

SITE DE COMPOSTEURS PARTAGÉS

La première action développée par la commission « environnement, citoyenneté, jeunesse » sera la mise en place, dès septembre 2020, d'un composteur partagé destiné aux résidents de la rue Kobler et de la rue du Stade : habitants, club house et écoles.

Situés au bas de la rue Kobler, près du petit parking, les bacs de compostage (déchets verts et déchets bruns) seront accessibles librement. Dans une logique de participation citoyenne, la gestion du mûrissement du compost appartiendra aux usagers.

Plusieurs actions d'information et de formation des habitants vont être mises en place pour assurer la meilleure utilisation du dispositif de compostage, du dépôt des déchets à leur valorisation. Le compost mûré sera distribué aux usagers.

Cette action, au bas de la rue Kobler, est menée à titre expérimental. Si elle rencontre le succès que nous espérons, elle aura vocation à être reproduite à d'autres endroits de la commune, au plus près des immeubles collectifs.



Exemple d'installation d'un site de compostage partagé

LE CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTATION

Composition

Le conseil municipal est une assemblée d'élus réunie, au minimum, une fois par trimestre sur convocation du maire qui en fixe l'ordre du jour et préside les séances.

Les réunions du conseil municipal sont ouvertes au public, mais il ne lui est pas possible d'intervenir. Les projets de délibérations sont préalablement examinés par des commissions municipales :

- commission urbanisme, habitat et développement économique
- commission finances et grands projets
- commission cadre de vie, solidarité et santé
- commission voirie, patrimoine et sécurité
- commission citoyenneté, environnement et jeunesse
- commission communication, culture et nouvelles technologies de l'information

Attributions

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, il vote le budget mais ses domaines d'intervention sont très variés :

- organisation des services municipaux,
- création et suppression d'emplois,
- gestion des propriétés communales,
- décisions concernant l'urbanisme, les affaires économiques, les actions culturelles et sportives, l'action sociale, etc.

Le maire et ses adjoints

Le maire est élu par et parmi les conseillers municipaux lors du premier conseil municipal suivant les élections. Il forme avec ses adjoints, qui l'assistent dans ses fonctions, la «municipalité». Le maire peut également déléguer certaines attributions à des conseillers municipaux.

En cas d'empêchement du maire, ses fonctions sont assurées par les adjoints, dans l'ordre du tableau. Le maire, exécutif du conseil municipal, exerce :

- des pouvoirs financiers : il prépare le budget et le présente au conseil municipal ;
- des pouvoirs juridiques : il représente la commune en justice et conclut les contrats et les marchés ;
- des pouvoirs de gestion : il organise les services municipaux et administre la commune.

Le maire, chef du personnel communal, nomme, par arrêté, les agents aux emplois créés par le conseil municipal. Il a le pouvoir de les sanctionner et de les révoquer conformément aux statuts. Il a le pouvoir de police, sur le domaine public, et assure le maintien de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publique. Il délivre les autorisations d'occupation des sols.

Le maire, représentant de l'Etat, publie et exécute les lois et règlements dans le domaine de compétence des communes, organise les élections, participe aux opérations de recensement, légalise les signatures.

En qualité d'officier d'état civil, il enregistre les naissances et les décès et célèbre les mariages et les PACS.

